RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00437
Numéro SIREN : 521 535 906
Nom ou dénomination : ABC MARINE SURVEILLANCE

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002537

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABC MARINE SURVEILLANCE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 5 RUE FONT ROZET 42400 ST CHAMOND

Numéro SIRET * : 52153590600023

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30092020 Net 3	Exercice N-1 clos le 30092019 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	103 550	030 26 923	76 627	126 125
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	103 550	048 26 923	76 627	126 125
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070		
	Créances (2) — Autres * (3)	072	1 329	074	1 329	491
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	34 901	086	34 901	14 960
	Charges constatées d'avance *	092		094		1 613
	Total II	096	36 230	098	36 230	17 064
	Total général (I+II)	110	139 780	112 26 923	112 857	143 188

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	21 939	8 274
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	6 230	13 665
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	29 269	23 039
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	26 608	42 401
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	924	924
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 54 518)	172	56 055	69 116
	Produits constatés d'avance	174		7 708
	Total III	176	83 588	120 149
	Total général (I + II + III)	180	112 857	143 188

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	17 596
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	50 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABC MARINE SURVEILLANCE

Néant : *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30092020	Exercice N-1 clos le 30092019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue : dont export et livraisons intracommunautaires — biens	215	214		
	Production vendue : dont export et livraisons intracommunautaires — services *	217	218	38 928	46 228
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		1 298
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	38 928	47 525
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	30 579	34 751
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 584)		244	1 146	1 435
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	16 341	24 769
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	25	3
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	48 092	60 958
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(9 164)	(13 433)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290	50 000	50 000
	Charges financières (V)		294	351	655
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	33 157	19 836
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VI)		306	1 099	2 412
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	6 230	13 665

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 6 230 — 314 :

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	1 099	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles 986 ; Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 octodecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44, octies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990			
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D ; Zone de développement prioritaire (44 novodecies) 993 ; Déduction exceptionnelle simulation (art. 39 undecies) 641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	7 329	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	7 329	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Dossier N° 002757 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	165 418		
TOTAL	165 418		
TOTAL GENERAL	165 418		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		61 868	103 550	103 550
TOTAL		61 868	103 550	103 550
TOTAL GENERAL		61 868	103 550	103 550

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	39 294	16 341	28 712	26 923
TOTAL	39 294	16 341	28 712	26 923
TOTAL GENERAL	39 294	16 341	28 712	26 923

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	16 341				
TOTAL	16 341				
TOTAL GENERAL	16 341				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	1 230	1 230	
Débiteurs divers	99	99	
TOTAL	1 329	1 329	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4	4		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	26 605	9 008	17 596	
Fournisseurs et comptes rattachés	924	924		
Impôts sur les bénéfices	1 099	1 099		
Autres impôts taxes et assimilés	438	438		
Groupe et associés	54 518	54 518		
TOTAL	83 588	65 992	17 596	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 960			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	924
Dettes fiscales et sociales	438
Total	1 366

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Charges et produits constatés d'avance

« ABC MARINE SURVEILLANCE »
- : -
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €
- : -
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
5, Rue du Font Rozet
- : -
521 535 906 R.C.S. SAINT ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
DU 18 FEVRIER 2021

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2020

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve l'affectation des résultats proposée par le Président et décide en conséquence d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 6 230,10 euros de la manière suivante :

– au compte « Autres réserves » :.....	6 230,10 €
TOTAL	6 230,10 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

LE PRESIDENT

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL